

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON/ MME. MARIE-PIERRE CALLET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Aménagement numérique : convention de programmation et de suivi des déploiements FTTH (Fiber Th The Home) relevant de l'opérateur SFR

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de valider la convention de programmation et de suivi des déploiements FTTH (Fiber Th The Home) relevant de l'opérateur SFR portant sur les déploiements de l'opérateur, jointe en annexe au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à la signer.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée